

Introduction

Le risque de perte d'autonomie, qu'elle soit physique ou mentale, augmente avec l'âge ; certaines personnes âgées de 60 ans ou plus requièrent des besoins croissants d'aide pour accomplir les gestes de la vie quotidienne. L'accroissement du nombre de personnes âgées dépendantes est principalement lié aux évolutions démographiques.

Dans le département du Puy de Dôme, la part des seniors âgés de 60 ans et plus ne va pas cesser d'augmenter dans les années qui viennent : en 2005, ils représentaient 22 % de la population du département : d'après les projections démographiques de l'INSEE, trois habitants sur dix (32 %) auraient plus de 60 ans en 2030.

Le nombre de personnes âgées de 60 à 74 ans augmenterait de 43 % entre 2005 et 2020, puis diminuerait légèrement de 4 % au cours des années 2020. En revanche, le rythme de progression du nombre de personnes de plus de 75 ans doublerait, + 19 % de 2005 à 2020, + 38 % de 2020 à 2030 ; cette tranche d'âge est celle la plus touchée par les problèmes de dépendance.

L'accompagnement du vieillissement de la population est un des axes majeurs de la politique d'action sociale départementale. L'Allocation Personnalisée Autonomie, versée par les Conseil généraux, aux personnes âgées dépendantes vivant à domicile ou en établissement en constitue l'outil principal.

La grille nationale **AGGIR** (Autonomie gérontologie groupes iso-ressources) permet d'évaluer le degré de perte d'autonomie ou le degré de dépendance, physique et psychique, des demandeurs de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), dans l'accomplissement de leurs actes quotidiens.

Cette grille classe les personnes âgées en 6 niveaux de perte d'autonomie :

- **Gir 1** : les personnes confinées au lit ou au fauteuil ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale, qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants.
- **Gir 2** : les personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante ou celles dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités motrices.
- **Gir 3** : les personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle.
- **Gir 4** : comprend les personnes qui n'assument pas seules leur transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillage.
- **Gir 5 et 6** : les personnes très peu ou pas dépendantes.

Le passage en GIR 4 (groupe iso-ressource 4) acte l'entrée de la personne âgée dans la dépendance.

- Comment prévenir cette entrée dans la dépendance ?
- Les territoires sont-ils égaux devant le vieillissement ?
- Quels sont les indicateurs clés qui permettent de situer les territoires les uns par rapport aux autres dans cette « course » à l'entrée dans la dépendance ?
- Quel est le poids des personnes âgées dans la population totale du territoire observé ?
- Combien vivent isolées ? Combien vivent en couples ?
- Dans quel logement vivent-elles ?
- Quel est leur niveau de revenu moyen ? Quelles retraites perçoivent-elles ? De quel régime dépendent-elles ?
- Quelle est l'offre de services sur le territoire observé : maisons de retraite, Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), accueil de jour... ?
- Combien de bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) GIR 1 à 4 ?
- Quel est le niveau d'autonomie des personnes âgées ?
- Sont-ils plus souvent à domicile ou en établissement ?

Caractéristiques démographiques des personnes âgées

➤ Objectif :

Mesurer sur un territoire par rapport à la moyenne départementale la part des personnes de 60 ans et plus

Intitulé de l'indicateur	Sources disponibles	Zones géographiques	Forme de mise à disposition	Dates disponibles Périodicité du suivi
Nombre et part des 60-74 ans <i>dont :</i> - vivant en couples - vivant seules	INSEE	Communauté de communes Département	http://www.recensement.insee.fr/accesTableauxDetailles.action - Saisir le nom ou le code de la zone - Sélectionner le thème <i>Ménages</i> - Cliquer sur <i>Rechercher</i> - Ouvrir le tableau <i>MEN7 – Population des ménages par sexe, âge et mode de cohabitation</i>	01/01/2006 annuelle
Nombre et part des 75 ans et plus <i>dont :</i> - vivant en couples - vivant seules	INSEE	Communautés de communes Département	http://www.recensement.insee.fr/accesTableauxDetailles.action - Saisir le nom ou le code de la zone - Sélectionner le thème <i>Ménages</i> - Cliquer sur <i>Rechercher</i> - Ouvrir le tableau <i>MEN7 – Population des ménages par sexe, âge et mode de cohabitation</i>	01/01/2006 annuelle

➤ Interprétation et Limites :

Ces indicateurs ne permettent pas à eux seuls de qualifier complètement l'isolement social et familial de la personne âgée.

Approche des conditions de vie des personnes âgées

➤ Objectif :

Identifier la typologie des logements occupés par des personnes âgées et leur niveau de vie

Intitulé de l'indicateur	Sources disponibles	Zones géographiques	Forme de mise à disposition	Dates disponibles Périodicité du suivi
Part des 60-74 ans vivant dans un logement individuel	INSEE	Communauté de communes Département	http://www.recensement.insee.fr/accesTableauxDetailles.action - Saisir le nom ou le code de la zone - Sélectionner le thème <i>Résidences principales</i> - Choisir le tableau <i>Résidences principales par type de logement, nombre de personnes et âge de la personne de référence</i>	01/01/2006
Part des 75 ans et plus vivant dans un logement individuel	INSEE	Communautés de communes Département	http://www.recensement.insee.fr/accesTableauxDetailles.action - Saisir le nom ou le code de la zone - Sélectionner le thème <i>Résidences principales</i> - Choisir le tableau <i>Résidences principales par type de logement, nombre de personnes et âge de la personne de référence</i>	01/01/2006
Part des 75 ans et plus vivant dans un logement collectif	INSEE	Département	http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES%5CTC%5CTC_16_DEP.pdf	01/01/2006

➤ Définitions :

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) regroupent l'ensemble des établissements médico-sociaux ou de santé qui accueillent des personnes âgées de façon permanente, temporaire, de jour ou de nuit. Ces établissements regroupent :

- ✓ Les **maisons de retraite** sont des établissements d'hébergement collectif offrant une prise en charge globale de la personne âgée (hébergement en chambre ou en logement, les repas et les divers services spécifiques). Certaines maisons de retraite, dites médicalisées, sont dotées d'une section de cure médicale.
- ✓ Les **logements-foyers** sont un ensemble résidentiel constitué de petits logements autonomes et doté de services collectifs.
- ✓ Les **établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes** (EHPAD).
- ✓ Les **unités de soins de longue durée** (USLD) (long séjour) sont des établissements sanitaires assurant l'hébergement de longue durée des personnes âgées atteintes d'affections chroniques nécessitant un environnement médical permanent avec des moyens plus lourds que ceux des maisons de retraite.
- ✓ Les **résidences d'hébergement temporaire** permettent à la personne âgée de faire face à des difficultés passagères telles que l'absence momentanée de la famille, l'isolement, la convalescence, ou encore l'inadaptation du logement en hiver.

➤ Interprétation et Limites :

Il n'existe pas d'informations sur le niveau de vétusté et d'insalubrité des logements, ni même sur leur confort.

➤ Indicateurs complémentaires :

Une étude a été publiée en février 2007 sur l'isolement des personnes âgées en milieu rural (<http://www.pfoss-auvergne.fr/publications/>).

Une publication sur les projections départementales de population de personnes âgées dépendantes est prévue courant 2010 (1^{er} semestre), avec des résultats départementaux.

Offre de services existant sur le territoire à destination des personnes âgées

➤ Objectif :

Identifier les services d'aide, de soins à domicile, d'accueil, d'hébergement et d'information présents sur le territoire.

Intitulé de l'indicateur	Sources disponibles	Zones géographiques	Forme de mise à disposition	Dates disponibles Périodicité du suivi
Présence de : SSIAD Maison de retraite Foyer-logement Accueil de jour Service de gériatrie Animation club du 3 ^{ème} âge Espace information (CLIC)	ARS	Communauté de communes	<p>Site internet FINESS : http://finess.sante.gouv.fr/rechercheAvancee.jsp</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indiquer la région, le département et la commune recherchés puis cliquer sur « Ajouter dans la liste » - Cliquer sur le bouton jaune « Catégorie de l'établissement » puis sélectionner le domaine qui vous intéresse (ex : social), l'agrégat (ex : établissements d'hébergement pour personnes âgées (4401)) et la catégorie qui vous intéresse (ex : maison de retraite) puis cliquer sur « Ajouter dans la liste » - Cliquer sur « Chercher » 	Mise à jour des données en continu

➤ Définitions :

- ✓ Les **services de soins infirmiers à domicile** (SSIAD) interviennent principalement auprès de personnes âgées dépendantes, pour différer une hospitalisation ou pour faciliter leur retour à domicile après un séjour à l'hôpital. Une place correspond à la prise en charge d'une personne, à son domicile, pendant un an.
- ✓ Les **Centres locaux d'information et de coordination** (CLIC) sont des guichets d'accueil, d'information et de coordination ayant une structure de proximité pour les retraités, les personnes âgées et leur entourage et pour les professionnels de gérontologie et du maintien à domicile. Très souvent, un CLIC est aussi un observatoire de la vieillesse et des problématiques liées à la dépendance et il joue le rôle d'animateur du territoire (actions de prévention, conférences, groupe de paroles, forums...)

➤ Interprétation et Limites :

Ces informations ne sont pas suffisamment complètes pour connaître l'offre de places disponibles dans les établissements, ni le délai d'attente.

Part des bénéficiaires d'une aide publique

➤ Objectif :

Apprécier le niveau d'autonomie financière et sociale des personnes âgées.

Intitulé de l'indicateur	Sources disponibles	Zones géographiques	Forme de mise à disposition	Dates disponibles Périodicité du suivi
Nombre de bénéficiaires de l'APA <i>dont :</i> GIR 1 GIR 2 GIR 3 GIR 4	Conseils généraux	Communauté de communes Département	http://www.pfoss-auvergne.fr/upload/publications/apagir2008.pdf	01/01/2008 annuelle
Nombre de bénéficiaires de l'APA : - vivant à domicile - vivant en établissement	Conseils généraux	Communauté de communes Département	http://www.pfoss-auvergne.fr/upload/publications/apapar_type2008.pdf	01/01/2008 annuelle
Nombre de bénéficiaires de l'ASV l'allocation supplémentaire, ASI, ASPA du régime général	CRAM MSA	Communautés de communes Département	Tableau de bord social : http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/themes/donnees_detailles/tabsocial/tabsocial.xls - Choisir la feuille qui correspond à l'échelon géographique recherché - Indicateurs : ASV08	31/12/2008 annuelle

➤ Définitions :

- ✓ **L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)** s'adresse aux personnes âgées de 60 ans ou plus dont le niveau de dépendance est évalué en groupe iso ressource (GIR) 1 à 4. L'ouverture des droits n'est pas soumise à conditions de ressources. Une participation financière est toutefois à la charge des bénéficiaires, en fonction de leur niveau de revenus, et de la catégorie de GIR.
- ✓ **La grille Aggir** (Autonomie gérontologique groupe Iso-ressources) classe les personnes âgées en 6 niveaux d'autonomie :
 - GIR1 : les personnes confinées au lit ou au fauteuil ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale, qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants.
 - GIR2 : les personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie

courante ou celles dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités motrices.

- GIR3 : les personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle.
 - GIR4 : comprend les personnes qui n'assument pas seules leur transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillage.
- ✓ **L'allocation spéciale de vieillesse (ASV)** correspond au nombre de bénéficiaires de l'allocation supplémentaire, de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) et de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) du régime général.

➤ **Interprétation et Limites :**

Ces informations ne permettent pas de connaître l'état de santé des personnes âgées (Maladie d'Alzheimer...). Les données concernant l'APA en établissement comptent les personnes âgées du territoire (lieu de résidence avant l'entrée en établissement).

Illustration

Indicateurs sur les personnes âgées et interprétation pour la communauté de commune de Thiers, 2008

➤ Caractéristiques démographiques des personnes âgées et part des bénéficiaires de l'APA

	Thiers Communauté	Puy de Dôme
Part des personnes âgées de 60 à 74 ans	16,1 %	14,4 %
Part des personnes âgées de 75 ans et plus	13,4 %	11,3 %
Nombre de bénéficiaires de l'APA	444	13 111
Dont GIR 1 et 2	116	4 176
Dont GIR 3 et 4	328	8 935

La part des personnes âgées de plus de 60 ans est plus élevée sur Thiers Communauté que sur l'ensemble du département, particulièrement celles des personnes âgées de plus de 75 ans (+ 2 points).

Les bénéficiaires de l'APA les plus « dépendants » représentent un bénéficiaire sur quatre sur Thiers Communauté, ce taux est plus important sur l'ensemble du département (près d'un bénéficiaire sur trois).

POP T1M - Population

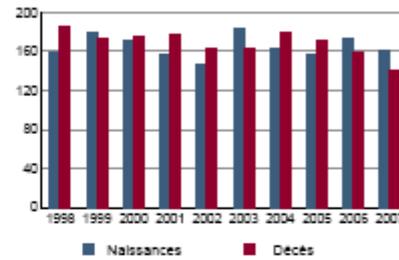
	1988	1976	1982	1990	1999	2008
Population	17 665	17 638	17 272	16 428	15 058	14 090
Densité moyenne (hab/km ²)	198,1	197,8	193,7	184,3	168,9	158,0

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2008 exploitations principales.

POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008
Variation annuelle moyenne de la population en %	+0,0	-0,3	-0,6	-1,0	-0,9
- due au solde naturel en %	+0,3	+0,1	+0,0	+0,0	+0,0
- due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,3	-0,4	-0,6	-1,0	-0,9
Taux de natalité en %	16,0	13,5	11,7	11,4	11,3
Taux de mortalité en %	13,2	12,6	11,5	11,0	11,7

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2008 exploitations principales - État civil.

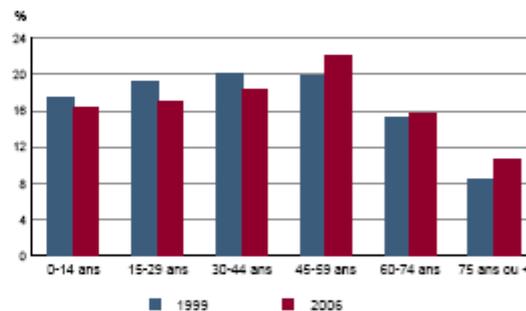
POP G1 - Naissances et décès


Source : Insee, État civil.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2006

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	8 783	100,0	7 327	100,0
0 à 14 ans	1 188	17,6	1 117	15,3
15 à 29 ans	1 256	18,6	1 150	15,7
30 à 44 ans	1 234	18,2	1 344	18,3
45 à 59 ans	1 559	23,1	1 556	21,2
60 à 74 ans	1 021	15,1	1 180	16,1
75 à 89 ans	465	6,9	871	11,9
90 ans ou plus	41	0,6	108	1,5
0 à 19 ans	1 696	25,1	1 526	20,8
20 à 64 ans	3 929	58,1	4 044	55,2
65 ans ou plus	1 139	16,8	1 757	24,0

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

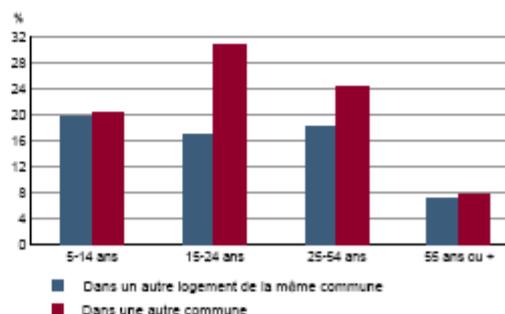
POP G2 - Population par grande tranche d'âge


Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

POP T4M - Lieu de résidence 5 ans auparavant

	2008	%
Personnes de 5 ans ou plus habitant 5 ans auparavant	18 312	100,0
Le même logement	8 906	66,9
Un autre logement de la même commune	1 904	14,3
Une autre commune du même département	1 594	12,0
Un autre département de la même région	162	1,2
Une autre région de France métropolitaine	628	4,7
Un Dom	0	0,0
Hors de France métropolitaine ou d'un Dom	117	0,9

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

POP G3 - Part en 2006 des personnes qui résidaient dans un autre logement 5 ans auparavant selon l'âge


Source : Insee, RP2006 exploitation principale.